



Un retour aux origines : le Vérificateur général avant 1868

La vérification des comptes publics devient permanente en 1796

Le Vérificateur général du Québec n'a pas toujours présenté annuellement son rapport à l'Assemblée nationale. En effet, ce n'est qu'à partir de 1796 qu'un premier titulaire du poste, Thomas Aston Coffin, est chargé de la vérification des comptes publics de façon permanente. Cette même année, l'inspecteur général, comme on l'appelait alors, présente les comptes pour la première fois à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, parfois appelée Assemblée législative, à titre informatif seulement.

Dès son arrivée dans la colonie en 1786, le nouveau gouverneur Dorchester veut remettre de l'ordre dans les finances et restreindre les dépenses publiques. Influencé par une réforme de la vérification qui vient d'avoir lieu en Grande-Bretagne, il veut ainsi assurer un contrôle plus efficace des finances au Bas-Canada.

Les comptes militaires, des douanes et du receveur général sont étudiés et on constate rapidement qu'ils ont échappé à la vérification pendant plusieurs années. À cela s'ajoute le fait qu'il n'y a plus d'auditeur dans la colonie depuis une décennie. Le gouverneur exige qu'à l'avenir les comptes publics lui soient présentés.

Thomas Aston Coffin est ainsi nommé inspecteur général des comptes publics pour le Bas-Canada par lord Dorchester. Il entre en poste officiellement le 11 février 1796. Ses bureaux étaient probablement situés dans sa maison de la rue Saint-Louis, à Québec, où se trouvent aujourd'hui les bâtiments portant les adresses 78 à 94. Il exercera sa charge « durant bon plaisir », c'est-à-dire à la discrétion du gouverneur. Coffin devra aussi répondre de ses actes aux lords commissaires du Trésor britanniques.

À partir de ce moment, la charge sera occupée de façon continue et l'inspecteur général vérifiera annuellement les comptes du receveur général avant d'en faire rapport au comité des comptes publics du Conseil exécutif.

Le 12 février 1796, les comptes du receveur général Henry Caldwell portent la signature de Coffin. À la demande du gouverneur Dorchester, ils sont présentés pour la première fois à la Chambre d'assemblée, mais uniquement à titre informatif.

Une question fondamentale commence à se poser : qui, du gouverneur ou de la Chambre, aura autorité sur les revenus et les dépenses de la province ainsi que sur leur vérification?

Image: *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, Québec, John Neilson, 1796, Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Photo : Sophie Imbeault.